

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2009-228 du 6 novembre 2009 portant nomination au groupe de travail « prophylaxie des infections conjonctivales chez le nouveau-né » de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM0931091S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5311-1, et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2002-182 du 24 décembre 2002 modifiée portant création d'un comité de validation des recommandations de bonne pratique sur les produits de santé à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2009-227 du 6 novembre 2009 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe de travail « prophylaxie des infections conjonctivales chez le nouveau-né »,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du groupe de travail « Prophylaxie des infections conjonctivales chez le nouveau-né » les personnalités dont les noms suivent :

M. AHO-GLELE (Ludwig-Serge) ;
M. AIACHE (Jean-Marc) ;
M. ALT (Roger) ;
M. AUJARD (Yannick) ;
M. AUVIN (Stéphane) ;
Mme BAVOUX (Françoise) ;
M. BINGEN (Edouard) ;
M. BOUILLIE (Jacques) ;
Mme BREMOND (Dominique) ;
M. CAVALLO (Jean-Didier) ;
M. COHEN (Robert) ;
Mme FRANCOUAL (Christine) ;
M. GABISON (Eric) ;
M. MORTEMOUSQUE (Bruno) ;
Mme RAYMOND (Josette) ;
Mme TARRAL (Eliane) ;
M. WOLLNER (Alain).

Article 2

M. AUVIN (Stéphane) est nommé président du groupe de travail.

Article 3

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT